

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 2
Nombre de Conseiller absent : 11
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17/03/2023

Je certifie le p
conformément
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 001-210101366-20230321-230306-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mme MARMIER Noëlle

Étaient excusés : Messieurs CONTASSOT Pierre-Olivier, DREYFUS Eric.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, WEBER Corinne, BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria et Messieurs VARLET Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien

Pouvoir : Mme VERNUSSE Céline a donné procuration à Mme BIGOT Agnès.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 230306 : choix de l'entreprise concernant les travaux d'eaux pluviales à Boissey

Monsieur le Maire que des travaux sont nécessaires à Boissey sur le réseau d'eaux pluviales.

Trois entreprises ont été sollicités. Seulement deux ont répondu :

- DE GATA 48 387.60 € TTC
- SOCAFL 51 000.00 € TTC
- BERGER : pas de réponse

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE, l'entreprise DE GATA à effectuer les travaux d'eaux pluviales à Boissey pour un montant de 48 387 .60 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 21 mars 2023

Le Maire,

Dominique BOYER

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

